

39, Rue Belvalette - BP 384
62205 BOULOGNE-SUR-MER CEDEX

Constats
Contentieux
Recouvrements de tous impayés

Tél. : 03.21.80.64.34 - Fax : 03.21.10.40.62
CCP 1373 537 V LILLE
E.mail : olivier.muchery@wanadoo.fr

Compétence du TGI DE BOULOGNE SUR MER
Arrondissements Calais, Boulogne-Sur-Mer,
Montreuil, Berck

PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE TREIZE

ET LE VINGT DEUX FEVRIER

À la requête de :

"L'Association des Amis de Wissant, pour la protection de notre site" (AAW), dont le siège social est actuellement situé 3, rue Chopin à WISSANT (62179) et agissant poursuites et diligences de son président en exercice Monsieur Alain TOULEMONDE.

Laquelle m'expose par l'entremise de Monsieur TOULEMONDE :

Que les travaux de destruction des blockhaus sur la plage de WISSANT ont repris pour le compte de la commune de WISSANT.

Que c'est dans ce contexte que des poids lourds de la Société en charge des travaux empruntent le plan incliné dit "descente à bateaux" se situant à l'extrémité sud de la digue.

Que cette situation risque d'entraîner de nombreuses dégradations au niveau de cet ouvrage qui est actuellement en bon état.

Que pour la sauvegarde éventuelle de ses droits, elle me requiert afin que je me rende sur place et que je dresse un procès-verbal de constat de cette situation.

C'est pourquoi, déférant à cette réquisition et y faisant droit,

Je, soussigné, Olivier MUCHERY, Huissier de Justice à la résidence de Boulogne Sur Mer, y demeurant 39, rue Belvalette,

Me suis rendu ce jour sur place, et là étant, en présence de Monsieur Louis COUHE représentant l'association, ai constaté ce qui suit :

Je me rends au droit du plan incliné au niveau de la descente à bateaux, à l'extrémité sud de la digue.

Je constate effectivement que des poids lourds de type 8x4 de l'entreprise HONVAULT effectuent des allées et venues en empruntant de façon régulière cette descente à bateaux;

Ils l'empruntent à vide en la descendant et chargés d'enrochements en la remontant.

J'ai fait et dressé divers clichés photographiques afin de rendre plus explicites mes constatations.





A la demande de Monsieur COUHE, je me rends au niveau des blockhaus en cours de démolition afin d'interpeller le représentant de la société.





Celui-ci se présente à moi, il s'agit de Monsieur Bertrand HONVAULT.

Je lui indique mes nom, prénom, qualité et l'objet de ma mission.

Monsieur HONVAULT me confirme avoir été autorisé par Monsieur le Maire de la commune de WISSANT à emprunter, avec ses engins de chantier, ce plan incliné.

Il me confirme prendre un soin tout particulier en ce qui concerne cet ouvrage qu'il me confirme être en très bon état, sans désordre.

Et de tout ce que dessus, j'ai fait et dressé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit.

